

Lonay, le 3 juin 2010

Rapport de la commission des Finances portant sur le préavis no 02/06.10

Demande d'extension de la structure Pomme-cannelle à Lavigny et de l'UAPE les Guifettes à Préverenges.

La commission des Finances composée de :

Madame Emmanuelle Morard, municipale à Marchissy
Madame Irène Agassiz, municipale à Lonay, rapporteuse
Monsieur Martin Bryner, municipal à Longirod
Monsieur Raphael Coucet, municipal à Lully
Monsieur Pierre Jaberg, municipal à Lussy-sur-Morges

S'est réunie le mercredi 2 juin 2010 dans les locaux du CSR à Morges en présence de :

Madame G. Burnet, présidente de l'ARASMA
Madame G. Fournier, coordinatrice du réseau AJEMA
Monsieur D. Vouillamoz, directeur du CSR de Morges
Monsieur B. Rochat, adjoint de direction du CSR de Morges

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de cette séance, la commission a reçu toutes les explications relatives au préavis susmentionné du Comité de direction de l'ARASMA et elle les en remercie.

PREAMBULE

Le réseau AJEMA entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009 a pour but d'augmenter les places d'accueil dans les 41 communes membres de l'ARASMA pour palier à la liste d'attente croissante des demandes des parents dans les structures de la petite enfance.

PROJETS EN ATTENTE

Les extensions de la structure Pomme-cannelle à Lavigny, soit une augmentation de 10 places en accueil préscolaire ainsi que la création d'une UAPE de 12 places permettent d'élargir l'offre actuelle dans un local propriété de la commune.

En installant un portakabin, l'UAPE les Guifettes à Préverenges pourront accueillir 12, voire 24 places supplémentaires en accueil parascolaire, ce qui permettrait de combler une partie des demandes croissantes des parents.

ASPECTS FINANCIERS

Le budget 2010 voté par le conseil intercommunal ne devrait pas être bouleversé, l'extension des 2 structures d'accueil bénéficiant de l'aide au démarrage de l'OFAS pendant les 2 ou 3 premières années de fonctionnement. La FAJE octroie une subvention ordinaire, d'une aide au démarrage unique par place effectivement ouverte ainsi qu'une aide complémentaire à la pierre pour les investissements effectués à l'agrandissement des locaux. Compte tenu des éléments évoqués ci-dessus et des documents fournis par ces structures, la contribution du Réseau AJEMA ne sera pas sollicitée pour les 5 mois de 2010. L'impact financier de la modification de ces structures se fera ressentir à terme des 3 ans, ce qui correspond à la fin

de l'aide au démarrage. Une augmentation prévue de CHF 260000.- répartie entre les communes membres du réseau, soit un montant d'environ 50 centimes par habitant.

Au vu de ce qui précède, la commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, vous propose d'accepter ce préavis tel que présenté. L'extension de ses 2 structures est plus un accord de principe, car il répond parfaitement au projet de plan de développement du Réseau AJEMA.

Pour la commission des Finances

Martin Bryner

Pierre Jaberg

Raphael Coucet

Emmanuelle Morard

Irène Agassiz